

MODALITÉS ADMINISTRATIVES

L'autorisation de présenter une thèse en soutenance est accordée par la Présidente de l'université, après avis du Directeur de l'école doctorale et sur proposition du Directeur de thèse (arrêté du 25 mai 2016 relatif à la formation doctorale - version consolidée au 31 janvier 2017).

Apprenez à présenter toutes les pages de votre thèse et à gérer vos références bibliographiques avec le Service des publications.

Les démarches préalables à la soutenance de thèse doivent être entreprises au moins six semaines avant la date de soutenance prévue. Le candidat doit déposer obligatoirement sa thèse sous format numérique deux semaines avant la soutenance. La demande de délivrance des diplômes est à effectuer au bureau des diplômes.



AVIS DE SOUTENANCES

Aude LELOUVIER soutiendra sa thèse "Le principe d'égalité en droit international privé : essai d'une approche systémique" dirigée par Michel ATTAL

Bertrand SERGUES soutiendra sa thèse "La Question Prioritaire de Constitutionnalité face à l'ordre juridique interne : Analyse des effets du mécanisme constitutionnel de contrôle des lois entrées en vigueur" dirigée par Stéphane MOUTON

Laurie BRU soutiendra sa thèse "Les enjeux de la normalisation européenne des objets connectés de santé" dirigée par Nathalie DE GROVE-VALDEYRON

THÈSES SOUTENUES

"La nécessité d'injonctions transfrontalières dans l'arbitrage commercial international au sein de l'Union européenne", Thèse soutenue par M Aref New Rosy, dirigée par Mme Sylvaine Peruzzetto, IRDEIC

"Le parquet européen : prémices d'une autorité judiciaire de l'Union européenne", Thèse soutenue par Mme Hélène Christodoulou, dirigée par M. Bertrand De Lamy, IRDEIC

"Le Conseil d'Etat, juge de droit commun du droit de l'Union européenne", Thèse soutenue par Mme Julie Teyssedre, dirigée par M. Marc Blanquet IRDEIC

[Lire la suite](#)

[Lire la suite](#)